



Alligny-en-Morvan

Bulletin Municipal

n°71

Janvier 2025

LE BILLET DU MAIRE

Le Conseil Municipal a refusé à l'unanimité le projet de constitution d'un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) proposé par la Communauté de Communes dans le cadre du Pays Nivernais Morvan. Il s'agit d'un document qui s'impose au PLU et qui fixe les priorités d'un territoire donné en matière de logements, transports, développement économique....

En l'occurrence le territoire proposé est constitué de trois autres Communautés de Communes (Bazois-Loire-Morvan, Haut-Nivernais Val d'Yonne, Tannais Brinon Corbigny). Un périmètre qui va de Chatillon-en-Bazois à Clamecy et de Luzay à Lormes en passant par Corbigny. Cela signifierait par exemple que si notre zone n'avait pas été identifiée pour la construction de logements, nous n'aurions pas pu faire la Maison des Générations.

Edicter des règles, prévoir des zones sur un territoire aussi vaste nous a paru absurde, source de dépenses inutiles et handicapant pour nos éventuels futurs projets.

Nous avons suffisamment expérimenté les regroupements.

Nous avons bien entendu les arguments sur les économies potentielles de structure, de personnel.... Et nous voyons ce que cela donne avec les grandes régions et les grosses communautés de communes. L'État nous tord le bras pour que nous acceptions tout cela de bon gré mais nous pouvons aussi dire non ! Il suffirait que la majorité des communes de notre Communauté de Communes refuse.

Dans le cas contraire notre refus ne servira à rien mais nous aurons tout de même fait entendre notre désapprobation.

Lors du vote sur le SCOT à la Communauté de Communes nous avons été 10 à voter contre, 10 se sont abstenus et 25 ont voté pour (10 conseillers communautaires étaient absents et ne se sont donc pas exprimés). Donc, mathématiquement le refus est encore possible.

Il est à craindre que, dans le cas contraire, l'étape suivante soit l'établissement d'un PLU Intercommunal ce qui retirera aux communes tout pouvoir sur le sujet de l'urbanisme. D'autres décideront alors pour nous du nombre et de l'emplacement des parcelles constructibles sur notre commune.

Ce sujet du SCOT a pris toute la place dans ce billet mais j'ai trouvé que c'était important de vous l'expliquer dans le détail.

En page 24, 25, 26 et 27 vous trouverez l'histoire des premiers pas de la commune d'Alligny-en-Morvan avec la mise en place de ses trois premiers maires à partir de 1789.

Un grand merci à Jean-Pierre CORTET pour cet intéressant travail d'histoire.

Place maintenant aux vœux de fin d'année que le conseil municipal vous adresse par mon entremise.

Nous vous souhaitons de très bonnes fêtes et une excellente année 2025.

Marie-Christine GROSCHÉ

Dans ce numéro

Billet du Maire	1
Les Décisions du Conseil Municipal	2
CCAS	4
Etat-Civil	5
Infos diverses	5
Alligny Pratique	9
Le Coin des écoliers	10
La Vie Associative	11
Le Musée	21
Le coin historique	24



Maison des Générations :

Le Conseil Municipal a attribué le logement T3-1 à Monsieur et Madame SOSTAPONTI à compter du 15 août 2024.

Le Conseil Municipal a attribué le logement T 2-2 à Madame LE TADIC Monique à compter du 29 novembre 2024.

Fonds de concours :

Le Conseil Municipal a voté un fonds de concours de 30 458,25€ à la Communauté de Communes Morvan Sommets et Grands Lacs pour les travaux de voirie 2024.

Travaux d'agrandissement du local des cantonniers :

Le Conseil Municipal a accepté le devis supplémentaire de l'entreprise CRAI. Le total s'élève à 73 400€ HT soit une plus-value de 3 200€ due à des travaux complémentaires de structure.

Le Conseil a accepté le nouveau devis de l'entreprise ARTON en remplacement du devis accepté en 2023 pour une plus-value de 1 355€ due à des massifs de béton supplémentaires.

Bois Communaux :

Le Conseil Municipal a approuvé la convention proposée par l'ONF concernant la vente de bois sur le secteur de Montperroux ainsi que sur une place de dépôt située à Champcreux.

La somme revenant à la commune sera de 2 772,00€ qui sera utilisée pour la replantation.



Natura 2000 :

L'extension du site Natura 2000 proposée a été très débattue. A l'issue de ces débats deux conseillers se sont abstenus, six ont voté contre et six ont voté pour. La voix du Maire étant prépondérante, l'extension est approuvée.

Dotation Cantonale d'Équipement :

Le Conseil Municipal a décidé d'affecter la Dotation Cantonale d'Équipement (allouée par le Département) à l'agrandissement du local des cantonniers. Le montant s'élève à 39 846,00€ correspondant aux années 2021, 2022 et 2023.

Assainissement collectif :

Le Conseil Municipal a approuvé le rapport sur l'assainissement collectif.

Réglementation des boisements :

Le Conseil Municipal a approuvé le projet de réglementation des boisements avec la réserve suivante :

Respecter une distance de plantation de 100m par rapport aux habitations.

13 voix pour et une voix contre.

Schéma de Cohérence Territoriale « SCOT » :

Le Conseil Municipal a refusé à l'unanimité le projet de SCOT du Pays Nivernais Morvan (voir le billet en 1ère page)



Salle des fêtes :

Pour faciliter le travail de l'agent qui s'occupe de la salle des fêtes, le Conseil Municipal a décidé que désormais la vaisselle sera à la libre disposition des locataires comme cela se pratique sur d'autres communes.

Le Conseil Municipal a également décidé, pour répercuter les augmentations des prix de l'électricité, d'augmenter les tarifs de location comme suit :

	Personnes privées de la commune	Personnes privées extra communales
1 journée de location de 8h à 8h le lendemain	165€	220€
2 journées de location de 8h à 8h le surlendemain	220€	275€
Soirée de 17h00 à 8h00 le lendemain	110€	145€
Soirée de 17h00 à 8h00 le lendemain liée à une journée de location	55€	70€
Demi journée de 8h00 à 12h00 ou de 14h00 à 18h00 ou de 18h00 à 22h00	55€	70€
Associations communales		
Manifestation ouverte au public	Gratuit	
Manifestation réservée aux adhérents	65€	
Assemblée Générale, Réunions	Gratuit	
Associations extra-communales		
Tarifs identiques aux personnes privées extra communales		



Salle Coworking :

Suite à des remarques concernant le tarif de location de l'espace Coworking le tarif a été révisé comme suit :

L'heure	3€
Demi-journée	5€
Journée	8€
Semaine	40€
Mois	125€

Coworking ? ...

Télétravail ? ...

Besoin d'un bureau au calme ? ...
Pour une heure ou une journée ? ...
A la recherche d'une bonne connexion ? ...

Alligny-en-Morvan
vous accueille dans
son espace coworking

Pour réserver

03 86 76 13 50 - alligny.morvan@wanadoo.fr

www.alligny-en-morvan.fr



C'est une année bizarre qui se termine entre difficultés, mauvais temps et je pense que malheureusement l'année qui vient ne sera pas facile non plus.

Les problèmes sont de plus en plus lourds et les familles font face comme elles peuvent ; la nourriture, le chauffage, l'électricité et j'en passe grèvent le budget fortement. Ce n'est pas toujours évident. Demandez de l'aide si le besoin s'en fait sentir, nous vous dirigerons vers les institutions qui vous concernent.

Beaucoup de personnes souffrent de leur solitude. Je le dis et le redis pour celles qui peuvent se déplacer nous avons plein d'associations qui vous tendent les bras et ne demandent que de vous accueillir ; entre jeux, patois, tricots, genêts d'or, comité des fêtes, il y a le choix.

Nous avons eu l'honneur Madame le Maire et moi de représenter le Conseil Municipal auprès de Madame Paulette DONNART qui fêtait ses 100 ans !

C'est la première fois depuis que nous sommes élus que nous avons la joie de fêter un centenaire.

Les parents de Madame DONNART ont acheté une ancienne ferme en 1936 à Champcommeau, elle avait 12 ans à cette époque. Puis la vie, mariage, travail mais toujours le point de chute « Le Morvan », rénovation de la maison, vie associative font que Monsieur et Madame DONNART coulent des jours heureux. L'âge arrivant, il a été décidé de placer Paulette à l'EHPAD de Saulieu pour plus de confort et de sécurité pour elle, et c'est là que nous avons eu la joie de participer à la petite fête en son honneur, gâteaux, petit verre de cidre. Sa famille, les résidents et nous même avons passé un agréable moment.



Nous ne demandons qu'à refaire une fête pour d'autres centenaires.
Un doux moment dans un monde de brutes !!

2025 arrive à grands pas, passez des fêtes dans la joie avec vos proches, prenez soin de vous, de votre famille et un œil sur les voisins SVP (je sais que vous le faites).

A bientôt
Nicole



2ème semestre 2024

Bonjour Bébé

GÉRARD Ethan, le 8 septembre 2024

Ils se sont dit « oui »

Sylvère CHARLES et Laetitia CADOUOT, le 17 août 2024

Ils nous ont quittés

Yolande BILLAUD, 9 septembre 2024



Les décès qui figurent ci-dessus sont ceux qui ont été retranscrits sur les registres d'état-civil (décès sur la commune ou personne domiciliée à Alligny).

Si vous souhaitez faire paraître un décès qui n'est pas dans ce cas vous pouvez contacter la Mairie.



Infos diverses

Cimetière :

Il a été beaucoup reproché à la commune cet été le mauvais entretien du cimetière. Il faut tenir compte du fait que les communes n'ont plus le droit d'utiliser des produits phytosanitaires, que la saison pluvieuse a occasionné une pousse importante des mauvaises herbes, que les cantonniers ont droit à quelques vacances et que lors d'un été comme celui-là il faudrait pratiquement une personne à plein temps pour nettoyer le tour de toutes les tombes.

Or, nous vous rappelons que le tour des tombes doit être nettoyé par les familles.

Si les cantonniers n'avaient que les allées à entretenir et que chacun faisait ce qu'il a à faire, le cimetière serait sans doute plus propre.

Bleuets de France :

Lors de la commémoration du 11 novembre plusieurs personnes m'ont demandé à quoi servait l'argent de la vente des Bleuets.

L'argent récolté est reversé intégralement à l'association « Bleuets de France » qui assure depuis la fin de la première guerre mondiale le soutien psychologique, matériel et financier de ceux qui ont risqué leur vie pour la France :

Soldats blessés lors d'opérations extérieures, victimes d'actes terroristes, anciens combattants, orphelins et veuves de guerre.

Les Bleuets de France ont aussi contribué à financer par exemple les équipes paralympiques de soldats blessés en opération.

L'association œuvre également pour transmettre la mémoire aux plus jeunes.

J'espère avoir répondu aux questions (même de ceux qui ne se les posaient pas).



Mise au point sur la taxe habitation pour les résidences secondaires

Nous avons été interpellés plusieurs fois au sujet de la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires.

Certains d'entre vous pensent que c'est la commune qui décide ou non de l'appliquer.

Ceci est totalement faux.

La taxe d'habitation s'appliquait auparavant sur toutes les résidences. Elle a été supprimée progressivement par l'Etat uniquement pour les résidences principales.

Elle demeure donc pour les résidences secondaires.

Le taux communal n'a pas été modifié depuis 16 ans (et probablement depuis bien plus longtemps). Il est de 9,63%. La moyenne des taxes d'habitation sur les 34 communes de la Communauté de Communes est de 11,88%.

A titre d'information, pour des communes comparables à la nôtre, à Moux-en-Morvan la taxe est de 12,41%, à Ouroux-en-Morvan de 12,28% et à Montsauche-les-Settons de 15,30%.

Travaux de voirie 2024 :

Cette année le Conseil Municipal a décidé de consacrer un budget conséquent à la réfection des voiries communales.

- La route du Ternin (route de Champcommeau) a été terminée.
- Le chemin du Magny aux Valottes.
- Le chemin de la Come à Champcreux.
- Le Petit Chemin à Jarnoy
- La route du Manoir à Reglois
- La rue de l'Abreuvoir à Marnay
- La route Neuve à Fétigny

Notre droit de tirage était de 129 732€ + 10 649,39€ de reliquat de 2023 (pour rappel le droit de tirage correspond au choix de la commune en 2017 de redonner de la fiscalité communale correspondant au budget voirie habituel de la commune). Nous avons en outre fourni un fonds de concours supplémentaire de 30 458,25€. Ce qui constitue une somme totale de 170 839,64€ pour les travaux de voirie 2024.

Si vous créez votre entreprise et que vous souhaitez un encart dans le prochain bulletin municipal, contactez le secrétariat de Mairie.

Nous vous rappelons que si vous souhaitez être informés par mail (manifestations, spectacles, avis de coupure d'électricité, alerte météo, avertissements de la gendarmerie...) vous pouvez nous envoyer votre adresse mail à : alligny.morvan@wanadoo.fr





Comice Agricole de Montsauche-les-Settons

C'est loin déjà mais nous tenions à revenir sur le Comice Agricole qui s'est tenu à Montsauche-les-Settons les 10 et 11 août et où la commune d'Alligny a brillé lors de la remise des prix du concours de labour.

- Benoit LAURE
- Matthias MILLOT
- Quentin TOURNOIS
- Dylan NAUDIN
- Alexandre PERRON
- Benjamin PERRON
- Romain BRANLARD
- Emmanuel PERRON
- Patrice LAURE
- Michel LAURE



Félicitations aux lauréats et un grand merci à tous les bénévoles qui ont donné beaucoup de leur temps pour la réalisation du char dans la joie et la bonne humeur.



LA MUNICIPALITÉ REMERCIE :

- ❖ Christian MÔME, Caroline GARNIER, Clovis NAILLON et Patrick GROSCHÉ pour leurs dons de sapins de Noël qui donnent un air de fête à notre village.
- ❖ Monsieur FRUGTE Andréas pour son don de 200€ au profit du CCAS
- ❖ Denise CARRE qui encore cette année nous a confectionné une décoration de Noël dont elle seule a le savoir-faire.





Vous allez être recensé cette année

Le recensement de la population est une enquête statistique obligatoire. Il permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes.

Les données collectées servent également à comprendre l'évolution démographique de notre territoire. Elles permettent d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière notamment d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc...), de programmes de rénovation des quartiers et d'offre de moyens de transport.

Nous avons désigné deux agents recenseurs qui vous transmettront les documents nécessaires (en main propre ou dans votre boîte aux lettres). Pour faciliter leur travail, merci de bien vouloir répondre rapidement à cette enquête, en privilégiant la réponse par internet.

Votre participation est essentielle. Le recensement de la population est un devoir civique simple et utile à tous.

Le recensement de la population, comment ça marche ?

Vous pouvez vous recenser par internet à partir du 16 janvier 2025 sur le site www.le-recensement-et-moi.fr

Vos codes confidentiels de connexion figurent sur la notice internet qui vous sera remise prochainement, dans votre boîte aux lettres ou en main propre par votre agent recenseur. Toutefois, si vous ne pouvez pas répondre par internet, des questionnaires papier pourront vous être remis.

Vos réponses sont strictement confidentielles.

Elles seront transmises à l'Insee pour établir des **statistiques anonymes** conformément aux lois qui protègent votre vie privée.
L'agent recenseur, muni d'une carte officielle, est tenu au secret professionnel.

Le recensement de la population est **gratuit** : ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.



Bérangère IAFRATE



Eric MARCHAND



La Mairie est ouverte au public du lundi au samedi de 9h00 à 12h00

Permanence téléphonique
du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et
de 13h30 à 16h30 (sauf le mercredi après-
midi) et le samedi de 9h00 à 12h00
au 03 86 76 13 50

Bureau de Poste

Horaires d'Ouverture :

Du mardi au vendredi
de 8h30 à 10h00 et de 14h30 à 16h00.

Garderie Périscolaire

La garderie est ouverte pendant la période
scolaire dans les locaux de la cantine.

Les horaires :

Matin : 7h00 à 8h50

Soir : 16h20 à 18h45

Le tarif est en fonction du quotient familial

Point Internet-Bibliothèque

Un ordinateur avec connexion Internet est
disponible dans les locaux de la
Bibliothèque aux heures de permanences
des bénévoles soit :

- mercredi de 14h à 16h
- vendredi de 15h à 18h
- samedi de 10h à 12h

Rappel

**Si vous êtes nouveaux habitants
d'Alligny-en-Morvan, merci de vous
présenter au secrétariat de Mairie.**

Repas à domicile

Le service de portage de repas à domicile
est proposé par le Centre Social.

Pour tous renseignements vous pouvez
le contacter au 03.86.84.52.52.

Tarifs : 10,40€ par repas.

Recensement citoyen

Les jeunes Français et Françaises doivent se présenter en Mairie
dans le mois où ils atteignent leurs **16 ans** afin de se faire recenser.

Cette démarche de recensement obligatoire leur permet
notamment de s'inscrire aux examens et concours et de participer
à la journée d'appel de préparation à la défense.

Pour toute information s'adresser à la Mairie.

Déchetterie de Montsauche

Déchets admis :

Gravats inertes, encombrants, cartons, papiers et autres
cartons, déchets verts, ferraille, verre, emballages en
mélange, huiles moteur, textiles, déchets ménagers
spéciaux, batteries, pneumatiques.

Horaires d'hiver :

(1^{er} octobre au 31 mars)

Lundi: 08h30 à 12h30

et 14h00 à 17h00

du mercredi au samedi :

08h30 à 12h30

Horaires d'été :

(1^{er} avril au 30 septembre)

Lundi et samedi :

08h30 à 12h30

et 14h00 à 17h00

du mercredi au vendredi :

08h30 à 12h30

Contact déchetterie : 03.86.78.81.92

Encombrants, prendre rendez-vous au 03.86.79.43.99

Conteneurs du cimetière

Les conteneurs verts
placés au cimetière sont
exclusivement destinés
aux déchets du
cimetière. **Il est
formellement interdit
d'y déposer des
ordures ménagères.**

Point d'apport volontaire

Il existe 4 points d'apport
volontaire dans notre commune,
destinés exclusivement au tri des
déchets.

**Il est formellement interdit d'y
déposer des sacs d'ordures.**

Des poursuites pourront être
engagées.

*Les inscriptions sur les listes électorales se font tout au
long de l'année.*

*Concernant les éventuelles erreurs d'état-civil sur vos
cartes électorales, vous pouvez déposer une demande de
correction en ligne à :*

<https://www.service-public.fr/particulier/vosdroits/R49454>

Panne d'électricité

En cas de panne d'électricité vous pouvez **contacter
directement les services ENEDIS au 09.72.67.50.58.**



Voici les événements marquants des périodes 1 et 2 (de septembre à décembre) à l'école d'Alligny en Morvan :

- Nous avons commencé les séances de bibliothèque avec les bénévoles qui nous lisent des histoires et nous présentent des ouvrages en lien avec nos projets. Nous nous rendrons dans les locaux de la bibliothèque une fois par mois.



- Dans le cadre d'un projet de secteur avec les écoles de Montsauche les Settons, Ouroux et Gouloux, nous avons participé à la sortie « Nettoyons la nature » ainsi qu'à un mini cross au lac des Settons, le lundi 16 septembre. Les élèves ont apprécié de chercher les déchets autour du lac et ont été très productifs !

- Cette année encore une intervenante diplômée d'Etat, Marion CAMPAY, interviendra 12 fois à l'école pour un projet musique. Elle nous aidera à monter un spectacle que nous présenterons aux parents le jeudi 19 décembre à la salle des fêtes.



- Pour la semaine du goût, qui s'est déroulée du 14 au 18 octobre, nous avons fait des ateliers autour du chocolat.

- Dans le cadre de la semaine des valeurs de la République, du 9 au 13 décembre, les élèves ont fabriqué des cartes de vœux et des dessins à destination des personnes âgées des villages du RPI.

- Afin de financer les projets des classes d'Alligny, les élèves et leurs maîtresses ont organisé une vente de chocolats au profit de la coopérative scolaire. L'argent récolté servira à financer les projets de fin d'année.

- Les élèves de l'école d'Alligny accompagnés de ceux de Gouloux sont allés voir un dessin animé : Le grand Noël des animaux, projeté au cinéma de Saulieu. Le transport et les entrées ont été payés par l'association des parents d'élèves d'Alligny en Morvan.



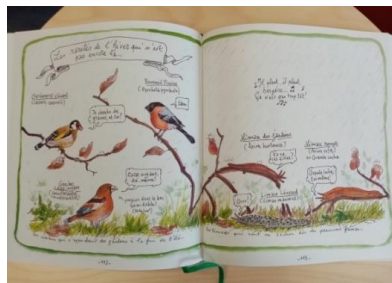
BIBLIOTHEQUE LES ACCROS DE LA LECTURE

Déjà dans le précédent bulletin municipal et dans le cadre des « p'tits déjeuners, littérature et confiture » qui se tiennent au Musée, nous vous avons parlé des carnets de voyage.

C'était le point de départ d'une grande aventure qui doit se concrétiser en 2025 par la réalisation d'un carnet de voyage mettant en avant les points forts de certaines communes de la Communauté des Grands Lacs et la nôtre en fait partie.

Pour ce faire, d'autres carnettistes ont été invités :

- Le 10 juillet, Fred Bernard est venu présenter ses poétiques « Carnet d'un voyageur immobile dans un petit jardin » et « Carnet d'un jardinier amoureux du vivant ».



- Le 11 septembre, Ninon Bonzom, illustratrice des carnets d'arpentage, nous a expliqué comment appréhender un paysage.
- Le 15 novembre, nous nous sommes rendus au Festival International du Carnet de Voyage à Clermont-Ferrand. Voyage d'observation qui nous a permis de découvrir différentes techniques et approches de ce mode d'expression si particulier.



- Et toujours en lien avec le thème du carnet, projection à St-Léger de Fougeret le 22 novembre du film de Vincent Marie « la disparition des lucioles ». Ce documentaire, à travers le dessin, interroge sur la transformation profonde du monde rural.

C'est donc le grand défi de l'année 2025 auquel nous sommes ravies de participer avec beaucoup d'enthousiasme sous la houlette de Lisa Zouhri agent du réseau de lecture publique des Grands Lacs.

Ce projet est subventionné par la Com.Com et la DRAC.



Le 22 octobre a eu lieu la grande animation famille autour du cirque. 33 enfants + les adultes s'y sont précipités. Les responsables du Relais parents-enfants, du centre social des Grands Lacs et les bibliothécaires avaient préparé pour le public un circuit dans l'espace du musée mettant en scène et en jeu l'univers circassien.

La prochaine rencontre est programmée le 22 avril 2025 quand le musée rouvrira ses portes dont le thème pour fêter le retour du printemps sera « *la naissance* ».

Nous avons bien entendu repris nos rendez-vous avec l'école et maintenu l'atelier d'écriture



De nombreuses nouveautés également vous attendent dont le prix Goncourt 2024



Début 2025 sera à nouveau le point de départ de « L'échappée lecture » à destination de nos petits écoliers et également le concours du prix des lecteurs des bibliothèques. 3 livres seront en compétition :

- « Qui sème le vent » de Philippe B Grimbert
- « Le cimetière des éphémères » de Christine Bonnard
- « C'est ton nom » de Laurent Rivière.

Nous espérons que cette nouvelle édition rencontrera un beau succès auprès de nos lecteurs comme en 2023.

Toute l'équipe des « Accros de la Lecture » vous souhaite d'excellentes fêtes et une belle année 2025 !





Alligny-en Morvan-Patrimoine

Depuis près de 25 ans, l'Association Alligny-en-Morvan Patrimoine, met en lumière le patrimoine culturel et naturel de notre village et de ses hameaux. La petite et la grande architecture, la nature remarquable, les traces du travail de l'Homme sont recensées, entretenues et valorisées.

1 - Les Journées du Patrimoine de pays et des moulins



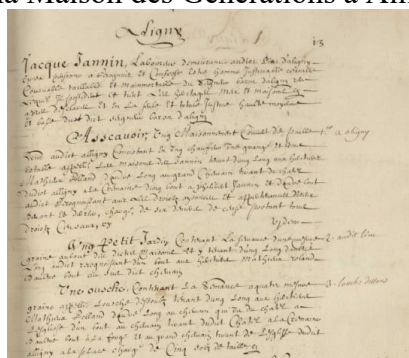
Cette année, la promenade prévue lors des journées du Patrimoine de pays et des moulins sur le thème de l'eau le 22 juin a été noyée sous l'orage et reportée lors des journées du Patrimoine en septembre. Grâce au pouvoir d'attraction du site, nous avons accueilli des participants venus de loin pour une agréable promenade à partir de la digue du lac Chamboux, longeant la rive à l'Est, remontant à Island où il y a un lavoir, redescendant en passant devant les étangs d'Island et de Conforgien et son moulin et plus bas sur le ruisseau, le moulin du Chapitre en ruine.

Rendez-vous le samedi 28 juin 2025 pour une autre randonnée.

2 - L'atelier Patois

Notre atelier de patois reste très animé, sous la bienveillante direction de Jean *François Mennetrey*, enrichi par la présence d'amis de Lucenay l'évêque. Nous avons été récompensés par deux prix au concours organisé par la Maison du patrimoine oral de Bourgogne à Anost. Bravo aux deux lauréats.

Rendez-vous les jeudis de 18h à 20h à la Maison des Générations à Alligny-en-Morvan.



3 - Le Terrier de 1649

Cette année 2024, sous la conduite de *Serge Calandre* (qui déchiffre ce grimoire du 17^{ème} siècle), un petit groupe de passionnés s'est réuni le premier samedi de chaque mois pour découvrir l'histoire des lieux, des domaines, des habitants.

Une activité passionnante de traduction permettant la découverte du Terrier d'Alligny en Morvan de 1649. Le Terrier est le cadastre seigneurial répertoriant les terres, leurs limites ainsi que les devoirs et les obligations des habitants.



4 - Le Camion Culturel

Le Camion culturel du département de la Nièvre a proposé son spectacle le jeudi 24 juillet en présence des enfants de l'école d'Alligny. Remerciements à *Catherine Lassalle* qui suit l'événement annuel.

5 – La section Aménagement des chemins

Jean Luc Grosche et son équipe poursuivent le dégagement des chemins de randonnée de notre village. Malgré des conditions météorologiques difficiles au printemps, ils ont nettoyé les chemins du Mont Loup, La petite Vie, la Vau bergère, derrière le Moulin de Marnay et la desserte de Beaumont à Champcommeau.

6 – Mise en place d'une catiche pour la loutre

Félicitons les courageux qui ont débroussaillé le samedi 12 octobre pour créer une catiche (une cabane) pour les loutres. Ce projet nous enthousiasme car la loutre de rivière avait presque disparu il y a 40 ans, comme en témoigne le livret de Michel Bourand sur La Loutre en Nivernais Morvan. Pollution, transformation de l'habitat le long des rivières, activités nautiques et aquatiques mais aussi l'essor de la pêche à la ligne ont réduit la présence de la loutre d'Europe. Ce projet d'un abri pour la loutre sur le Ternin au moulin de Marnay a pris forme grâce aux bénévoles. La Société d'Histoire Naturelle d'Autun a posé une caméra pour vérifier l'activité du mammifère. Le site est répertorié « Havre de Paix pour la loutre d'Europe ».

Le projet a mobilisé près d'une vingtaine de personnes et confirmé l'adage que l'union fait la force.

L'Assemblée Générale de l'Association a eu lieu le 12 octobre 2024 en présence d'une vingtaine d'adhérents.

Les projets 2025

Outre la reprise des activités de cette année, la réfection de la croix de Bazolle et mise en place de panneaux de présentation de quelques « Pierres et Arbres de légende » sont prévues.

Nous voudrions poursuivre avec les lavoirs, les croix de chemin et notre association est ouverte à tous les projets de consolidation et de préservation de ce patrimoine.

L'Association « Alligny-en-Morvan Patrimoine » est ouverte à tous. Pour adhérer à l'Association, pour faire un don, il suffit d'envoyer un e-mail à association : amp@gmail.com

Le bureau : Françoise Audisio, Présidente ; Serge Calandre, Secrétaire ; Catherine Taris, Trésorière.



« La pierre n'a point d'espoir d'être autre chose qu'une pierre. Mais, de collaborer, elle s'assemble et devient temple. » - Antoine de Saint-Exupéry



Association LAI VIE HAUTE

LES VOIES ANTIQUES EN FÊTE

15^{ème} édition

20 Juillet 2025 à Alligny en Morvan

Un rendez-vous incontournable ! Bloquez cette date dans vos agendas
L'aventure continue

La journée des Voies Antiques 2024 s'est déroulée le 21 Juillet à Ménessaire. Malgré la pluie du matin, nous avons accueilli environ 300 spectateurs tout au long de la journée. Le public a apprécié les saynètes et la journée s'est déroulée dans une bonne ambiance. Nous remercions les spectateurs venus nous applaudir, nous comptons sur vous l'année prochaine à Alligny en Morvan.

Si l'aventure vous tente, n'hésitez pas à nous rejoindre. Nous avons toujours besoin de bénévoles pour les différentes tâches : guides, préparation de la journée et bien sûr nous recherchons des acteurs.

Programme 2025 :

Le matin rien ne change : <i>Balade avec quatre saynètes et un conte</i>	L'après-midi : <i>Le spectacle aura lieu dans le village</i>
--	--

Contact :

Anne ASSIE
21430 Ménessaire
Tél. : 07 83 13 56 38 -
Mail :
laiviehaute@orange.fr -

Page facebook :
lai vie haute
Site internet
<http://laiviehaute.free.fr>

Section randonnée :

Alligny en Morvan –	Moux en Morvan
Randonnées premier samedi du mois 2 groupes – 1 rando classique (Alain) 1 rando plus douce (Catherine) Départ 14 h 00 devant la salle des fêtes.	Randonnées les 1 ^{er} et 3 ^{ème} mardi du mois. Départ 14 h 00 parking salle des fêtes
Nous organisons également chaque année une randonnée citadine pour la découverte d'une ville. Date retenue le 21/06/25 à Bourg en Bresse. Contacts : C. LASSALLE : 06 85 85 24 74 A. KERNE : 06 30 33 63 49	





GENERATIONS MOUVEMENT - CLUB DES GENETS D'OR

Journée Spectacle du 24 octobre 2024.

Le Club des Genêts d'Or a fait sa sortie à La Nouba près d'Avallon avec les transports Charles. Une journée appréciée de par son repas copieux avec ensuite le spectacle qui nous a fait voyager à travers le monde.



Banquet du 11 novembre

Le banquet du Club des Genêts d'Or s'est déroulé à l'Auberge d'Alligny en Morvan, en présence de Madame Le Maire et d'élus.

Un grand moment de convivialité autour des plats que le chef de cuisine Emmanuel Branlard nous avait concoctés.



Loto du 08 décembre 2024

Le Club des Genêts d'Or a organisé son loto gourmand. Ce dernier s'est bien déroulé à la salle des fêtes d'Alligny en Morvan. Les paniers et sacs garnis, les bons restaurants, les bons d'achats ont fait des heureux !

Nous remercions tous les participants à notre loto.





MANIFESTATIONS EN 2025

Mercredi 15 janvier :	Assemblée Générale et Galette des rois à la salle des Bruyères
Dimanche 23 mars :	Repas du Club
Mercredi 16 avril :	Goûter, à la salle des Bruyères
Mercredi 15 juin :	Repas du Club
Dimanche 14 septembre :	Repas du Club
Mercredi 8 octobre :	Goûter, à la salle des Bruyères
Mardi 11 novembre :	Banquet annuel du Club
Dimanche 7 décembre :	LOTO du Club
Mercredi 10 décembre :	Colis de Noël, à la salle des Bruyères

Ces dates pourront être modifiées suivant la disponibilité des salles ou autres motifs.

COLLECTE DE RADIOGRAPHIES

Le Club des Genêts d'Or reconduit la collecte de radiographies.

Vous pouvez déposer vos anciennes radiographies au secrétariat de la Mairie où une boîte est mise à disposition.

Un petit geste pour la planète.....

Si vous êtes jeunes retraités n'hésitez pas à nous rejoindre, vous serez les bienvenus.

En attendant d'avoir le plaisir de se retrouver, le Président et les membres du conseil d'administration vous souhaitent de très bonnes fêtes de fin d'année.

Le Président : Guy Humbey (07 50 657 657)



Depuis la Toussaint, le marché a pris ses quartiers d'hiver dans la salle du gîte communal :
Tous les vendredis de 17h30 à 19h30 jusqu'au 20 décembre 2023.

Un vendredi sur deux, de janvier à mars 2025, les semaines impaires :
3, 17 et 31 janvier, 14 et 28 février, 14 et 28 mars.

Tous les vendredis à partir du 11 avril 2025, en extérieur.

Vous y trouverez vos **producteurs locaux** habituels (champignons, cidre, fromages hors période d'agnelage, herboristerie et cosmétiques naturels, légumes, miel, œufs et huile, pain, viande ...) ainsi que les petits nouveaux de l'année (plats marocains de Nabila, confitures et chutney de Marlon, biscuits-barres énergétiques de Benjamin).

Nous accueillerons parfois le **stand des collégiens et des écoliers** pour les aider à financer leurs projets. A cette occasion, munissez-vous de vos bocaux à remplir de **soupe vendue à prix libre !**

Et pour fêter le retour du printemps et du marché en extérieur, l'association « A note portée » nous ambiancera avec une **animation musicale le 11 avril lors du marché.**

Nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année !

L'équipe du marché





De fils en aiguilles

Cette année 2024 fut une année prolifique pour le tricot, nous sommes une petite dizaine quand tout le monde est présent. Nous avons envoyé il y a à peu près un mois 6 kg de jolis ouvrages confectionnés avec tendresse pour l'association « Tricotez cœur » qui œuvre beaucoup pour l'enfance. Cette association a distribué 52000 tricots (uniquement pour la France) à part ça, il n'y a pas de misère à notre porte !!!

Nous nous retrouvons le vendredi après-midi de 14h à 17h dans la bonne humeur, papotages, partages de modèles et un petit goûter vers 16h.

Nous allons d'ailleurs envoyer un autre colis plein de belles choses bien chaudes !!

Si vous voulez venir nous retrouver, venez, vous serez accueillis à bras ouverts.

Vous pouvez faire également des tricots pour vous, il n'y a pas d'obligation sauf le plaisir de se retrouver.

A bientôt
Nicole

PS : Ci-joint courrier de remerciement de l'association.

Si vous avez des restes de laine nous sommes preneuses



« Vous êtes environ 7500 tricoteuses dans toute la France, certaines tricotent seules, d'autres organisent des petits clubs ou se regroupent dans des ateliers d'animation qui leur procurent des moments de convivialité. »

Nous sommes très sollicités, mais grâce à vous, nous avons pu répondre à toutes les demandes : 57 000 pièces ont été distribuées en 2023. Sans vous, Tricotez cœur n'existerait pas. Bénévoles et mamans vous remercient de tous ces cadeaux. »

Rencontres et Loisirs

Depuis des années nous nous réunissons le mardi après-midi de 14h à 17h dans la salle commune de la Maison des Générations pour jouer et passer un bon moment (cartes, scrabble, etc...) il y en a pour tout le monde.

Attention c'est sérieux !! crises de rires, de rouspétances et mots qui volent sont un peu monnaie courante.

Je ne sais plus depuis combien de temps ces après-midi ont été mis en place mais plus de 10 ans sûrement, notre socle de fidèles tient bon.

Quand nous devons arrêter une semaine pour vacances, neige ou autre, c'est un tollé général.

Nous sommes là aussi une bonne dizaine voire plus, petit goûter à 16h quelques courageuses fabriquent des pâtisseries, les autres se régaleront !!

Si la solitude se fait sentir venez ! même si vous ne jouez pas, vous partagez un moment avec nous !!

Peut-être à bientôt de vous voir,

Nicole





L'Association « À Note Portée » Vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2025

Une année en musique !
Anoteportee58@gmail.com

Chers habitants,

L'association À Note Portée est heureuse de partager avec vous les moments forts de cette année musicale. Grâce à l'engagement de nos membres et au soutien de la communauté, nous avons pu organiser plusieurs concerts, ateliers et événements qui ont rassemblé petits et grands autour de la musique tels que :

- La fête de la musique au Bourg, au sein de la cour de l'école primaire.
- Une soirée musicale de qualité au cours de laquelle un BIGBAND de musiciens Néerlandais s'est produit dans la salle des fêtes de Moux en Morvan.

Nous tenons à remercier chaleureusement tous ceux qui ont participé à nos activités et qui continuent à faire vivre la musique dans notre commune et alentours. Une mention particulière est à adresser à la Mairie d'Alligny en Morvan pour le prêt ponctuel de la salle du gîte des Bruyères ainsi qu'à la Mairie de Moux pour le prêt de la salle des fêtes en septembre dernier.

Votre enthousiasme est notre plus belle récompense.

Pour l'année à venir, nous préparons déjà de nouveaux projets et événements tels que :

- Mise à profit de la réappropriation de la place du marché par les producteurs pour y organiser une prestation musicale en mars ou avril 2025
- Organisation de la fête de la musique en juin 2025

Nous invitons tous les amateurs de musique, débutants ou confirmés, à nous rejoindre et à partager cette belle aventure musicale avec nous.

Musicalement vôtre,

Julien Bourgeac
Président de l'association À Note Portée



COMITE DES FETES D'ALLIGNY EN MORVAN

Après une année de rodage pour la nouvelle équipe du comité des fêtes, nous sommes prêts pour lancer les manifestations 2025. Pour ce faire, nous serions ravis d'accueillir de nouveaux bénévoles. Venez nombreux à l'assemblée générale qui se tiendra le 18 janvier 2025, vous serez les bienvenus !

Notre page facebook/Comité des Fêtes d'Alligny en Morvan
Notre mail : cdfallignyenmorvan@gmail.com

MANIFESTATIONS A VENIR

Samedi 18 janvier : Assemblée Générale, Galette des rois à la salle des Bruyères à 17 h 00
Samedi ?? Mars : Soirée repas Karaoké
Dimanche 6 avril : Loto, 14h00 salle des fêtes
Dimanche 6 juillet : Vide grenier, buvette et restauration salle des fêtes
Lundi 14 juillet : Défilé aux lampions, tirage du feu d'artifice organisé par la municipalité suivi du bal (Salle des fêtes)

Comice Agricole de Montsauche Les Settons



Après de nombreuses semaines de préparatifs, notre char, sur le thème de la natation, était prêt à défiler dans les rues de Montsauche.

Sous une chaleur écrasante, les chars ont défilé sous les applaudissements des spectateurs. Le nôtre, en hommage à Léon Marchand, quadruple champion olympique, a été particulièrement apprécié.

Un grand BRAVO à toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration du char d'Alligny en Morvan et particulièrement à Françoise Triesch la référente de la commune.

Notre page facebook/Comité des Fêtes d'Alligny en Morvan
Notre mail : cdfallignyenmorvan@gmail.com

L'équipe du Comité des Fêtes vous souhaite d'excellentes fêtes et une très bonne année 2025

Le Président : Guy Humbey (07 50 657 657)



L'Association des Amis du Musée : entre recherche et valorisation locale

Les 12 et 13 octobre derniers, l'Association des Amis du Musée des Nourrices et des Enfants de l'Assistance Publique a renoué avec ses missions fondamentales : soutenir la recherche, faire connaître l'histoire des nourrices et transmettre ce savoir. Deux journées riches en événements, organisées en partenariat avec l'École du Louvre et Hélène Zanin (Historienne de l'Art, Université Bourgogne- Franche Comté) ont permis de conjuguer savoirs académiques et actions locales.

« Nourrices et allaitements en images. Des mythes nourriciers au travail de la maternité »

La journée d'étude s'est déroulée à Dijon, dans les salons d'honneur du Conseil Départemental et a réuni dix experts : historiens de l'art, historiens et sociologues. À la suite d'un appel à communication, ces spécialistes ont partagé leurs recherches sur le thème des nourrices et leurs représentations dans la peinture, de la Renaissance à nos jours. Leurs interventions, d'une grande qualité, ont offert un éclairage nouveau sur cette histoire méconnue aux 80 personnes présentes ou en visio. Madame la conseillère à la Solidarité, Mme Viviane Vuillermot, la directrice adjointe du service Enfance-Famille du conseil départemental de la Côte d'Or Mme Bernadette Matrot-Gruet, la présidente de la CAF 21 Bérengère Chabrier ont été présentes toute la journée. Ce rendez-vous a été l'occasion pour l'association de remplir l'une de ses vocations premières.

« Regards Croisés : Nourrices, Enfants et Maternité dans les arts à travers les siècles »

Le 13 octobre, s'est déroulée à Alligny-en-Morvan dans la salle des fêtes, une journée dédiée à la transmission.

L'objectif était d'encourager le partage de connaissances entre les chercheurs et le grand public, nous étions entre 80 et 100 personnes. La sénatrice de la Côte d'Or Mme Anne-Catherine Loisier, le sénateur de la Nièvre Mr Patrice Joly, Mme Bérengère Chabrier, présidente de la CAF 21, Mesdames Marie-Christine Grosche maire d'Alligny en Morvan, Nadine Rateau maire de Ménessaire, et Anne-Marie Caillet adjointe au maire de Cussy étaient présents.

Sont intervenues au cours de cette journée :

- Emmanuelle BRUGEROLLES, historienne de l'art, qui a évoqué « La figure de la nourrice dans l'œuvre graphique de Jean-Baptiste Greuze, peintre bourguignon né à Tournus (1725-1805) »
- Hélène ZANIN, historienne de l'art, est intervenue sur la représentation des nourrices dans la peinture du XIXe siècle
- Agnès VIROLE, directrice du musée de l'AP-HP, a présenté des objets historiques liés à l'allaitement et aux nourrices
- Pauline DESCHAMPS-KAHN, historienne de l'art, nous a fait découvrir « La représentation des robes d'allaitement à la Renaissance : dévoiler ou dissimuler l'acte nourricier »
- Marion LEMAIRE, commissaire de l'exposition permanente du musée des nourrices est revenue sur les choix d'images auxquels elle a été confrontée lors de la création du musée.
- Caroline IBOS, sociologue du politique et du genre., a présenté l'exposition photos et permis des échanges spontanés avec les assistantes maternelles présentes.



« Nourrices d'hier, Assistantes maternelles d'aujourd'hui »

L'intention de cette journée a été aussi de mettre en lumière les assistantes maternelles, à travers une mise en perspective des nourrices d'autrefois et celles d'aujourd'hui. Le photographe Guillaume Dréau a réalisé un reportage photo sur le quotidien des assistantes maternelles avoisinantes. Ce vis-à-vis de photos avec des représentations de nourrices du XIXe a permis de replacer les nourrices et les assistantes maternelles, à la fois dans leur filiation et leurs contextes si différents, nous questionner sur ce qui est donné à voir, dans le but de mieux comprendre les évolutions qui ont façonné le métier tel qu'il est aujourd'hui, évaluer leur rôle et questionner leur place dans la société.

Caroline Ibos à travers des textes inspirants a mis cette exposition en mots en dégageant 4 thématiques majeures :

- **Les corps au travail** : Les assistantes maternelles accomplissent un travail physique intense, souvent invisible, fait de gestes répétitifs mais essentiels, capturés avec grâce dans les clichés.
- **Les temps collégiaux** : L'isolement du travail à domicile est compensé par les moments de convivialité et d'échange organisés par les relais petite enfance, essentiels pour les professionnelles comme pour les enfants.
- **Le travail des émotions** : Ces femmes jouent un rôle maternel, en prenant soin des enfants avec bienveillance, intelligence et professionnalisme, tout en permettant aux mères d'accéder au monde du travail.
- **L'invisibilité sociale** : Enfin, les photographies soulignent la reconnaissance insuffisante dont souffrent ces femmes, dont les trajectoires et les expériences restent trop souvent dans l'ombre.

Ces deux journées ont été un véritable succès, montrant que le musée dépasse désormais les frontières du Morvan, grâce à une démarche à la fois ancrée dans le territoire et tournée vers le monde académique.

L'exposition photos, itinérante dès 2025, parcourra le Morvan, elle sera visible en février-mars à Montsauche, avril-mai à Saulieu, mai-juin à Liernais et Arnay-le-Duc. Ensuite elle s'éloignera du musée vers Château-Chinon, Lormes, Nevers... Une opportunité pour sensibiliser le grand public à l'importance de ce métier et valoriser un patrimoine humain souvent méconnu.

L'Association des Amis du Musée tient à remercier chaleureusement tous les participants et partenaires pour leur engagement. Ensemble, continuons à faire vivre cette histoire riche et précieuse, qui fait écho aux préoccupations contemporaines.

Pour en savoir plus, un dossier de presse est disponible sur le site internet du musée :

<https://www.museedesnourrices.fr/les-amis-du-musée/les-projets-2024-2025/>



Les Petits Paris dans la résistance.

A l'occasion de la 80^{ème} commémoration de la libération, Christian Bouchoux et Jocelyne Millot ont entrepris un travail de recherche pour retrouver la trace des Petits-Paris dans les maquis du Morvan. Plus d'une centaine ont été identifiés et répertoriés et sous la plume de Christian Bouchoux leur histoire nous parviendra, en début d'année, dans un recueil publié par l'Académie du Morvan. Plus d'information à venir dans un prochain bulletin.

La vitrine du musée continue d'honorer ceux qui se sont engagés dans les maquis.

CONTACT :

Martine Vergnes-Roué (Présidente) : 06 82 27 66 97

asso-map@museedesnourrices.fr



Hélène Zanin (Université Bourgogne Franche-Comté)



Pauline Deschamps-Kahn (École Pratique des Hautes Études & Centre de Recherche et de Restauration des Musées de France) à propos des robes d'allaitement



Marion Lemaire (Université Rennes), Maud Marchand (Maison du Parc), Françoise Néant et Jean-Pierre Cortet (Association des Amis du Musée)



« Nourrices d'hier, Assistantes maternelles d'aujourd'hui », exposition photos. Le travail des émotions.



L'administration communale d'Alligny en Morvan pendant la période révolutionnaire (1790-1800) (I)

(Par J.P. Cortet)

Le but de cette chronique est de découvrir la mise en place, dans notre commune, des premiers maires et premières municipalités. A partir du premier registre de délibérations de la commune, nous pouvons voir comment se sont traduits, sur le terrain, dans cette époque troublée, les événements révolutionnaires nationaux : les difficultés rencontrées, les réactions des habitants, les transformations de la vie quotidienne, l'instauration du suffrage.

Rappel des événements nationaux :

L'année 1789 est marquée par un bouleversement complet des institutions de la France. L'Assemblée des Etats généraux, réunie par le Roi pour résoudre la crise financière, se déclare **Assemblée nationale**. Les privilèges de la Noblesse et du Clergé sont abolis, lors de la Nuit du 4 août, et la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, déclare que « *les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits* ». Ils ne sont donc plus les « *sujets* » du Roi mais des « *citoyens* » ayant tous les mêmes droits. Les Ordres de la société qui les différenciaient (noblesse, clergé, tiers-état) sont abolis. Désormais, le régime de la France est une **monarchie constitutionnelle**.

L'Assemblée nationale prend une décision capitale pour nos territoires : **la création des Communes** qui remplacent les **Paroisses**. Dès l'hiver suivant (de décembre 1789 à février 1790), les dispositions concernant la mise en place et le fonctionnement des Communes sont votées, ainsi que le découpage du territoire en 83 départements.

Les citoyens d'Alligny ne perdent pas de temps pour prendre en main les affaires : dès le **8 mars 1790**, on ouvre le **premier registre de délibérations**, qui nous permet de bien connaître la vie municipale durant cette période. Ce registre mentionne aussi le sujet des lois et décrets venant de Paris qui doivent être lues « *au prône des messes paroissiales (...) et affichées au-devant des principales portes de l'église* »

La première élection municipale a lieu le **22 mars 1790**.

Pour la première fois, la Commune est administrée par un **Conseil général** élu qui comprend 4 Officiers municipaux et 12 Notables*. Avant d'élire les conseillers, on désigne d'abord un **Maire**, détenant le pouvoir exécutif, et un **Procureur** ou Syndic représentant l'intérêt public et veillant à l'application de la Loi (tâche ardue !).

(*) Le sens du mot **notable** est un peu vague : c'est une personne bénéficiant d'une certaine notoriété mais pas forcément d'une grande aisance matérielle. Avant la révolution on disait aussi « *les principaux habitants* ».

Le premier mandat :

Le 22 mars 1790, **83 citoyens** ont participé à cette première élection. Il y a, parmi eux, 48 manouvriers (paysans pauvres ne possédant pas ou peu de matériel et peu de terres), 27 laboureurs (paysans plus aisés possédant terre, matériel et bétail), 2 cabaretiers, 1 boulanger, 3 marchands et 1 bourgeois, marchand lui aussi.

Les électeurs se réunissent à **l'église**, seul bâtiment public, et les opérations commencent sous la présidence du **curé** Edme-Alexandre Crépey, assisté de son vicaire Théodore Nyault. Le registre donne tous les détails de la procédure : désignation des scrutateurs, opérations de vote et résultats de l'élection : **Maire : Jean-Marie GAUDRY**, bourgeois, marchand en Mont, **le premier maire**. Il est à remarquer qu'on a choisi le seul bourgeois de la commune, donc probablement un des citoyens les plus fortunés mais aussi capables d'écrire !

Procureur : Hugues CARRE, laboureur à Champcommeau.

Officiers municipaux : Charles Gillot et Pierre Caillot, manouvriers ; Nicolas Balloux, Noël Bonnard, Claude Pitois, laboureurs.

Notables : Joseph Collenot, manouvrier ; Claude Remoissonnet, Andoche Dureuil, Jean Bourgeois, François Cortet, Antoine Guilminot, Claude Chaumien, Nicolas Bailly, Lazare Bourgeois, Jean Simonot,



laboureurs ; Jean Quignard, Pierre Girard, cabaretiers. Ainsi, la municipalité se compose de 19 membres dont 3 manouvriers, 13 laboureurs, 1 marchand et 2 cabaretiers.

(Constatons que la plupart de ces noms sont encore bien présents dans la mémoire de nombreuses familles)

Les pouvoirs de la nouvelle assemblée communale sont **considérables** par rapport à ceux des municipalités actuelles : **répartir et percevoir les impôts, faire exécuter les lois, assurer la police et les services d'assistance**. Quel bouleversement pour des hommes qui ne sont pas préparés à conduire les affaires et qui, pour beaucoup, sont illettrés ! Trois ou quatre seulement savent signer ! Une des premières tâches est la résolution des conflits entre citoyens.

Dès la mise en place du conseil, le procureur est assailli de nombreuses plaintes. On en relève jusqu'à 14 le même jour. Il s'agit d'empiétements sur des terrains communaux (*anticipations*), d'incendies pour défricher, de droits de passage non respectés, de suppressions de haies, de bâtisses construites sans autorisation et sur le domaine public, d'interceptions de ruisseaux, de dégâts d'animaux dans les champs ensemencés (*mézus*) et bien sûr d'injures qualifiées parfois « *d'avanies atroces* ». Des constats sont faits par des citoyens nommés « *experts* » et des amendes sont infligées, par le procureur, avec réparation proportionnée. Dans le cas des injures, la sentence est souvent assortie d'une leçon de morale avec allusion à la religion.

Un autre sujet est la perception de l'impôt, appelé maintenant : contribution patriotique. Cette tâche incombe à des collecteurs, choisis parmi les citoyens, qui devront ensuite porter la recette au receveur à Château-Chinon. C'est un rôle ingrat et risqué, vu les bandits qu'on peut rencontrer en chemin, mais on peut espérer une petite rémunération... parfois 1 sol par livre collectée. Le premier nommé est Jean Bourgeois, manouvrier à Alligny. Notons que les impôts rentrent très mal : à cause des événements, il y a des arriérés sur les années 1788 et 89. Le 10 octobre 1790, on nomme deux nouveaux collecteurs : Jacques Girard, laboureur en Mont et Jean Rousseau fils, laboureur à Fétigny.

Il convient, maintenant, d'évoquer le mode de suffrage en vigueur. L'Assemblée nationale, par crainte du petit peuple et malgré la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, a refusé le suffrage universel et instauré un **suffrage censitaire masculin**. Pour être électeur il faut : être **un homme**, avoir **25 ans** au moins et payer une **contribution directe** au moins égale au prix de **3 journées de travail**.

Dès lors, se pose la question de la valeur de la journée de travail, très variable d'une région à l'autre, et qu'il faut définir pour Alligny. C'est chose faite le **30 mai 1790** par une délibération du conseil qui la fixe à 15 sols. Il faut donc payer 45 sols (15x3) d'impôts pour être électeur, c'est à dire **citoyen actif** (les autres étant citoyens passifs). Pour se faire une idée de ce que représente cette somme, voici quelques tarifs de denrées courantes : une livre de pain blanc vaut 4 sols, une bouteille de vin, 9 sols, une paire de sabots d'homme, 8 sols, ceux de femme, 7 sols. Ce système réduit fortement l'électorat. Il faudra attendre plus de 150 ans pour que le suffrage devienne vraiment universel en France !

Dès le **15 août 1790**, le maire annonce sa démission car il vient d'être nommé administrateur au district* de Château-Chinon et qu'il ne peut pas cumuler les deux fonctions. Le conseil précise « *laquelle démission nous avons acceptée après lui avoir témoigné toute notre satisfaction et nos remerciements des soins et des peines qu'il s'est donnés pour remplir cette place* ». On avait de la reconnaissance !

(*) le district correspond à l'arrondissement actuel mais avec une assemblée délibérante comme pour le département et la commune ; il sera supprimé par la constitution de 1795.

Le mandat n'a pas duré **cinq mois** mais, dans ce court délai, plusieurs affaires de police municipale ont été résolues et « *un sergent pour les affaires municipales* » a été nommé : Louis Collenot, manouvrier à La Place, il était aussi cordonnier. C'est le premier garde- champêtre ; il reçoit « *10 sols pour chaque copie et voyage* ».

Le second mandat :

Le **12 septembre**, les citoyens s'assemblent, « *au son de la cloche* », pour désigner un nouveau maire. Précisons que la cloche en question est la plus grosse, toujours en place malgré ses 506 ans. Maintenant que les conditions pour être électeur sont définies, 119 électeurs se présentent. Nous pouvons risquer un taux de participation car un recensement des citoyens actifs a été fait 18 mois plus tard. Ils étaient 155. Nous obtenons donc près de 77 % de votants.

Mais on peut faire une autre remarque : ces 155 citoyens admis à voter ne représentent, selon nos



estimations, guère plus de la moitié des hommes adultes, les autres étant éliminés à cause de leurs revenus trop faibles ou de leur jeunesse. Il serait intéressant de savoir comment a été reçue, dans l'opinion, cette injustice flagrante qui, dès l'origine, élimine les femmes, les pauvres et les jeunes. Jeunes de 18 à 25 ans que l'on considérait capables de défendre la Patrie au prix de leur vie mais à qui l'on refusait d'être citoyens actifs ! L'élection nécessitera deux tours et c'est **Andoche Dureuil**, laboureur à Pensières, qui devient le **second maire** d'Alligny. Comme il était membre des notables, on désigne un remplaçant : Etienne Geay, laboureur en Mont. Aussitôt les nouveaux élus doivent prêter le serment suivant :

« De maintenir de tout notre pouvoir la constitution du royaume, d'être fidèles à la Nation, à la Loi et au Roi et de bien remplir nos fonctions »

Voici une anecdote qui nous donne le nom d'un autre candidat : au procès-verbal de la séance est rattachée une plainte selon laquelle M. Pierre Beaujard, marchand à la Croisette (qui deviendra le premier maître de poste du relais de Pierre-Ecrite), *« demande acte des injures qui lui ont été dites par le sieur Claude Collenot, marchand à Pensières »*. De quoi s'agit-il ? Collenot reprochait à Beaujard *« qu'étant boulanger, aubergiste et blattier* il n'était pas à même de mettre la police »*. Sans doute Beaujard voulait-il mettre un peu d'ordre dans l'organisation des opérations de vote... Il n'a rien répondu mais a prétendu que ces reproches, repris par d'autres, lui avaient fait perdre la confiance de l'assemblée et l'avaient empêché d'être élu. L'affaire s'arrête là, le procureur n'ayant pas donné suite.

(*) Blattier : personne qui fait le commerce des grains.

En dehors de l'élection du maire, le vote ne déplace pas les foules. En effet, le **21 novembre 1790**, a lieu le renouvellement d'une partie du Corps municipal car, périodiquement, on tire au sort ceux qui doivent sortir. Seulement 37 électeurs sont présents (soit environ 24%). On désigne 3 nouveaux officiers et 6 nouveaux notables.

A son tour, le maire, **Andoche Dureuil**, présente sa démission le **11 avril 1791**, *« pour raison de santé et de ses affaires »*. Sans doute n'avait-il pas bien mesuré la tâche qui l'attendait. Au cours de ce mandat de **7 mois**, a été nommé « un recteur d'école » c'est-à-dire un **instituteur**, ce qui montre l'intérêt des nouveaux élus pour l'éducation. Il s'agissait d'un tisserand de Vianges dont la compétence avait été vérifiée par le curé car l'enseignement restait dépendant de l'Eglise. On a aussi divisé la commune en 6 sections, dont on donne les limites précises, et nommé, par section : un commissaire principal, 3 commissaires adjoints et 4 ou 5 indicateurs (nos biens sectionnaux trouvent ici leur origine). Par ailleurs, le gouvernement exigeant que les curés prêtent serment de fidélité *« à la Nation, à la Loi et au Roi »*, le curé Crépey, qui avait été nommé greffier (secrétaire), démissionne de cette charge quelques jours avant de prêter ce serment. Est-ce une façon de montrer son mécontentement ? Il faut savoir que le pape s'opposait à ce serment mais, ceux qui refusaient de le prêter, étaient appelés prêtres réfractaires et encouraient de graves poursuites.

C'est le garde-champêtre, Louis Collenot, qui devient greffier. Bien que manouvrier, il sait lire et écrire mais assez maladroitement. Nous apprenons à cette occasion que *« le lieu ordinaire des séances est chez Pierre Caillot, manouvrier au bourg »*. Par ce nom de famille, trouvé dans certains documents, nous pensons que la **première mairie** se trouvait dans le **quartier de la croix**, au nord de l'église. Il s'agit d'un local loué qu'on ne peut pas situer avec précision.

Le troisième mandat

La nouvelle élection a lieu le **25 avril 1791**. Seulement 41 électeurs sont présents (environ 26% de votants). Après les procédures habituelles, **Claude Niaux**, laboureur à Champcommeau est déclaré élu. C'est le **troisième maire** d'Alligny. C'est lui qui aura à gérer le **passage à la République**, et les faits montreront qu'il devait être un ardent républicain !

Le sentiment révolutionnaire semble se développer et on a à coeur d'appliquer concrètement l'abolition des privilèges. En effet, certains élus remarquent que tous les propriétaires de la « communauté » ont été imposés sauf le sieur Crépey, curé. Pourquoi ? Autrefois, il était exempté, peut-être n'avait-on pas osé en raison de sa fonction... Bref, une délibération est prise aussitôt et il est imposé à 60 livres*. On pourrait donc penser qu'un sentiment antireligieux se développe mais deux événements prouvent qu'il y a encore un grand attachement des élus à la religion :

- Un certain Jean Régnier de Reglois avait profané une croix à La Chaux à l'occasion des Rogations. Il



est condamné « à se prosterner à deux genoux au pied de la croix du cimetière, à deux mains jointes, chapeau sous le bras gauche, le temps et espace d'une heure ». On lui inflige de plus une amende de 6 livres et un emprisonnement de 24 heures au Corps de Garde de Saulieu !

- Le lundi de Pentecôte, un domestique du sieur Donnet de Reglois transportait du bois jusqu'à La Place « ce qui a occasionné un grand scandale aux fidèles (...) assemblés pour entendre vêpres, surtout lorsque cet équipage est passé devant l'église ». Le sieur Donnet est condamné à verser 3 livres 10 sols payables dans les 24 heures, pour « réparer l'injure faite à notre sainte religion ».

(*) La livre, qui vaut 20 sols, est une monnaie de compte et n'est donc pas représentée par une pièce de monnaie comme le sont le sol et le denier (douzième partie du sol).

La vie quotidienne suit son cours et les élus prennent au sérieux leur pouvoir de police : le 8 juin 1791, le procureur invite les « cabaretiers et boulangers (...) à apporter leurs pots, poids et mesures au lieu ordinaire de nos séances à l'effet de jager et marquer iceux par le sieur Laverne de Saulieu, commissaire pour ce faire ».

Et chacun de présenter « bouteilles, quarts, demi-quart, pintes, demi-pintes et poids de livre, qui tous se sont trouvés justes et marqués ». Par ce texte, nous connaissons les nombreux tenanciers de débits de boisson. Dans toute la commune on en compte **13**, dont une femme veuve, et deux d'entre eux sont aussi boulangers.

Une élection partielle a lieu le 13 novembre 1791 ; il s'agit de désigner les membres du Conseil dont le mandat s'achève : le procureur, 2 officiers municipaux et 6 notables. La participation est toujours faible : 42 citoyens actifs se présentent. Le nouveau procureur élu est Jean Rousseau laboureur à Fétigny. On apprend à cette occasion que l'élection se fait au « scrutin de liste simple » en plaçant dans le « vase » un billet chargé de 1, 2 ou 6 noms. Ceux qui ne savent pas écrire font remplir leur bulletin par les scrutateurs ! Il faut insister sur la solennité de l'événement : « les officiers municipaux en exercice sont entrés en corps ». Ensuite, les nouveaux élus ont prêté le serment habituel. Précisons que la séance avait commencé à 11h du matin, après la messe, pour se terminer à 4h du soir.

Dans cette période, nous voyons arriver de nombreuses demandes de **patentes** pour l'exercice d'un **commerce**. Il est probable que, les nouvelles lois le permettant, en particulier un décret du 2 mars 1791, beaucoup ressentent le besoin de se lancer dans l'activité commerciale, mais peut-être s'agit-il aussi de la régularisation d'une activité déjà pratiquée. Les professions concernées sont nombreuses : débitant de tabac, boulanger, cabaretier, faiseur de toile, commerce de bêtes à cornes ou à laine, couvreur en paille... En cette fin d'année 1791, les élus recherchent une nouvelle « maison d'audience ». « Après avoir fait dans le bourg une ronde et recherché (...) n'en avons point trouvé de plus convenable à notre état et à plus bas prix qu'une petite chambre tout proche de l'église (...) appartenant à Claude Renaud ». Le plan terrier de 1779, nous montre une petite maison appartenant à cette famille qui semble correspondre à une partie de l'Auberge du Morvan. Nous avons là, vraisemblablement, **la deuxième mairie** dont le loyer se monte à 27 livres par an, comprenant le bois de chauffage et l'obligation de fournir « les chaises nécessaires ainsi qu'une table pour écrire, enfin une fermeture dans laquelle seront déposés et renfermés sous clef nos registres ainsi que nos archives et décrets ». Les clefs seront remises au bailleur après chaque utilisation et il devra les fournir à toute réquisition.

Le 5 mars 1792 sont recensés tous les **citoyens actifs**. Ils sont **155** comme nous l'avons dit plus haut. Comme cette liste commence par tous les commerçants et artisans, nous connaissons, tous leurs noms par hameau et par profession. Parmi ces 155 citoyens actifs, on dénombre : 29 commerçants ou artisans, 99 manouvriers, 25 laboureurs, le curé et le marguillier. Notons qu'à La Ferrière il n'y a aucun citoyen actif. Les habitants y sont sans doute trop pauvres.

Le 13 mai 1792, le procureur demande la destitution du secrétaire Louis Collenot pour « inexactitude » sans plus de précision. Il est aussitôt remplacé par Hugues Carré qui avait été procureur jusqu'en novembre 1791. Ordre est donné à Louis Collenot de « remettre toutes les pièces (...) qui sont déposées chez lui (...) et, faute de ce faire, il pourra être contraint par corps ». Suite à sa destitution, le dit secrétaire ayant proféré « des paroles malhonnêtes » contre le procureur, il est condamné à payer 2 livres et 10 sols pour « les pauvres et nécessiteux de cette paroisse ». Nous savons que le versement a été immédiat et la distribution aux pauvres, faite par le maire.

De nombreuses animations à Alligny - en Morvan

Chaque année, le Musée des nourrices et des enfants de l'Assistance publique, sous l'égide de la communauté de communes, élabore une programmation culturelle à Alligny-en-Morvan.

Retour en images sur quelques-uns des 33 événements organisés en 2024



Expo « Les Sens du bois »



Spectacle « Goyav de Frans »



« Tu, Lei, Lo » - La Transverse fait son festival



Spectacle « Nana la mouche d'or »



La nuit des musées



Les contes givrés
Olivier Ponsot



Petit dej Littérature et confiture



Création « Tes bras
les soirs d'orage »

Pour ne rien louper
en 2025

Inscrivez-vous pour recevoir la
lettre d'information du service
culture et des bibliothèques de
la communauté de communes



Ou par mail à :
melissa.kabile@ccmorvan.fr

